

CHARTE ETHIQUE

collontrek

6|7 septembre 2013
Sur les sentiers des contrabbandiers

www.collontrek.com

Bionaz (ITA) Arolla (SUI)



UNIONE EUROPEA



Programma di cooperazione
transfrontaliera Italia-Svizzera
2007-2013
Le opportunità non hanno confini
FESR

BIO-MONTAGNE -
RÉSEAU D'ÉDUCATION SUR LA
BIODIVERSITÉ DANS LES ZONES
ALPINES - Progetto cofinanziato
dal FESR Fondo Europeo
di Sviluppo Regionale



la Talpeline

Place Moulin
1989m

Col de collon
3080m

Arolla
2006m
22 KM



Attendu que les organisateurs de la compétition de « Collontrek » ont reçu un soutien dans l'organisation de la course de la part de l'Union européenne et de la Confédération helvétique dans le cadre du projet Interreg « Bio Montagne » afin de mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation des visiteurs des zones de montagne sur l'exigence de protéger le patrimoine naturel ;

Estimé que la course « Collontrek », arrivée à sa troisième édition, doit se caractériser comme manifestation exemplaire de la parfaite intégration entre activité sportive en haute montagne et respect de l'environnement et de la culture et vie des populations locales ;

Rappelant que cette « Charte éthique » s'inspire d'initiatives analogues déjà appliquées pour des compétitions en montagne, et tout particulièrement le « contrat éthique » de l'Ultra Trail du Mont Blanc ;

Voulant poursuivre les finalités générales suivantes, concernant l'environnement et la vie des populations locales :

Respecter le site et préserver le territoire :

- Favoriser et privilégier les options locales,
- Promouvoir l'éco-gestion des lieux de loisirs,
- Impliquer les populations locales et les participants à la manifestation ;
- Prendre en compte les exigences et les modes de travail des activités économiques présentes sur le territoire de la course, et tout spécifiquement les entreprises agricoles et les opérateurs touristiques locaux ;

Minimiser les nuisances :

- Garantir le maintien de la qualité des eaux et des berges,
- Garantir le maintien de la qualité de l'air en minimisant les émissions polluantes,
- Limiter les quantités d'emballages utilisés,
- Préserver les usages des sols et prévenir leur dégradation.

Réduire le gaspillage de matière et d'énergie :

- S'interroger sur l'origine des matières premières en privilégiant l'origine locale et le recyclable,
- Réduire l'utilisation des moyens de transports polluants et la consommation des carburants fossiles.

La Communauté de Montagne Grand Combin, l'Association des Communes du Val d'Hérens et l'organisation technique de la compétition

s'engagent à

- **Respecter** les principes et les modes d'action indiqués dans cette Charte ;
- **Proposer** aux participants à la compétition l'adhésion éthique à la Charte ;
- **Diffuser** sur le territoire les contenus de la Charte afin de sensibiliser les opérateurs impliqués dans la manifestation et d'informer la population locale sur les efforts fait pour réduire les nuisances environnementales de l'événement et valoriser le patrimoine naturel du territoire impliqué
- **Mettre** de l'avant la valeur de la coopération transfrontalière pour l'efficace gestion environnementale de la course.



PARTIE 1 Informations générales sur la compétition

1.1 Fiche de présentation de la course

Description de l'évènement	Course biennale, par équipes de deux personnes, franchissant la frontière italo-suisse au Col Collon à 3080 m
Période	Premier samedi de septembre des années impaires.
Organisation responsable	Communauté de Montagne Grand Combin et Association des Communes du Val d'Hérens. Coordinateur : Laurent Pitteloud, CH – 1981 Vex
Participants	Nb d'inscrits : max 700 (700 participants en 2011) Personnel pour l'organisation : environ 289 personnes en 2011 Nations représentées : 8 en 2011 : CH, I, F, D, NL, B, E, S
Visiteurs attendus	Environ 500 visiteurs attendus le vendredi soir à Valpelline, 500 visiteurs sur le parcours et environ 3000 visiteurs le samedi à Arolla
Communes concernées	Italie : Bionaz, Oyace, Doues, Valpelline, Ollomont, Roisan, Gignod, Allein, Etroubles, St-Oyen et St-Rhémy-en-Bosses Suisse : Evolène, Hérémence, Vex, Mont Noble, St-Martin
Territoire concerné	Sentiers pédestres homologués en haute montagne et sur le glacier d'Arolla. Ces sentiers font partie intégrante du parcours du tour du Cervin et du tour des Grands Barrages. Voir carte du parcours consultable sur le site WEB www.collontrek.com

1.2 Programme de la manifestation

Vendredi 06 septembre 2013

Heure	Lieu	Activité	Description détaillée
11h00	Village de Valpelline	Arrivée de Datasport	Mise en place du système et des dossards
14h00-15h00	SION	Départ des cars suisses	Place rue des Potences à Sion
14h30-18h30	Village de VALPELLINE	Accueil des participants	Remise des dossards, des crampons, contrôle du matériel, autorisations et certificats
14h30-20h30	Village de VALPELLINE	Promotion des produits du terroir	Animation, musique, film Collontrek 2013
15h45-17h15	Village de VALPELLINE	Arrivée des cars suisses	
17h00	Village de VALPELLINE	Briefing 1	
18h00	Village de VALPELLINE	Briefing 2	



18h00	Vallpelline-Bionaz	Bus et remorques pour sacs à effets.	Les 3 petits bus vont amener les remorques et déjà les parquer à Place Moulin
19h15	Village de VALPELLINE	Repas	Service à table,
21h00-21h40	Village de VALPELLINE	Départ des navettes	Direction les lieux hébergements
21h30-22h15	Lieux d'HEBERGEMENT	Prise des hébergements	

Samedi 07 septembre 2013

Heure	Lieu	Activité	Description détaillée
05h00-06h30	Lieux d'HEBERGEMENT	Réveil	Petit déjeuner
06h00-07h15	Lieux d'HEBERGEMENT	Départ des navettes	Direction Place-Moulin
06h30	PLACE MOULIN	Mise en place Datasport	
07h30-08h00	PLACE-MOULIN	Remise dossards aux aannoncés	Frais supplémentaires encaissés et contrôle matériel
07h35-07h45	PLACE-MOULIN	Arrivée des participants	Mise en place des bus retournant à Arolla avec les sacs à effets
07h45-08h05	PLACE-MOULIN	Arrivée des participants	
08h20	PLACE_MOULIN	Départ des bus avec sacs à effets	
08h30	PLACE-MOULIN	Départ groupe A	Randonneurs
09h15	PLACE-MOULIN	Départ groupe B	Elites
10h00- 10h30	COL COLLON	Passage des premiers au col	
09h00	AROLLA	Ouverture de l'accueil	
09h00-22h00	AROLLA	Promotion des produits du terroir	Animation, production et musique.
11h00	AROLLA	Arrivée des invités	
11h45	AROLLA	Arrivée des premières équipes	
12h00-13h00	AROLLA	Arrivée des sacs à effet	
13h30	COL COLLON	Fermeture du col	
15h30	AROLLA	Proclamation des résultats	
16h30	AROLLA	Départ des cars vers SION	Vers les remontées mécaniques
16h30	AROLLA	Arrivée des dernières équipes	Fermeture de la course
16h30	AROLLA	Départ des cars vers Valpelline	Place du Mont Collon



Dimanche 08 septembre 2013

Heure	Lieu	Activité	Description détaillée
08h30- 09h00	Lieux d'HEBERGEMENT	Réveil	Petit déjeuner
10h00	AROLLA	Départ des cars pour Valpelline	Place devant l'hôtel du Pigne.

PARTIE 2

Organisation éthique

2.1 Eléments de règlement pour la durabilité de la course

Les éléments suivants sont un préalable pour tous ceux qui s'inscrivent à la course « Collontrek » et les font partie intégrante du règlement général de la compétition (Règlement, art. 1).

Ethique de la manifestation

L'éthique de Collontrek s'inspire d'un général et constant respect de la nature et de l'environnement, qui prévoit comme règles essentielles de :

- Ne jamais rien jeter au sol
- Respecter la faune et la flore
- Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion dommageable du site
- Privilégier, pour soi et pour ses accompagnants, l'utilisation des transports en commun ou du co-voiturage

Un comportement responsable permettra de :

1. éviter de troubler la faune
2. préserver la flore
3. éviter l'érosion des sols provoquée par le piétinement hors des sentiers
4. réduire la consommation d'énergie fossile (carburants) et la production de CO2

Acceptation de l'éthique de la course

La participation à Collontrek entraîne l'acceptation sans réserve du règlement et de l'éthique de la course publiés par l'organisation dans les documents consultables sur le site web www.collontrek.com

Mesures visant à limiter les impacts créés par les coureurs

Chaque participant récupère ses déchets et les dépose dans les poubelles prévues à cet effet aux postes de contrôle, de ravitaillement ou à Arolla. Tout participant vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié. (Règlement, art. 13)

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés par l'organisation, sans prendre de raccourcis, afin d'éviter une érosion irréversible du site alpin traversé par les participants.

De plus, cette attitude peut provoquer des chutes de pierres mettant en danger les autres participants ainsi que le personnel de course.

Si un participant est surpris, entre deux points de contrôle, à frauder en prenant un raccourci, il se verra disqualifié. (Règlement, art. 13)



Nombre maximum de coureurs

Afin d'éviter des problèmes de sécurité et de respecter au maximum le milieu naturel de la haute montagne ainsi que le passage du parcours sur le glacier d'Arolla, le nombre de participants est limité à 700 personnes (Règlement art. 6).

Boissons et nourriture - Equipement

Le Collontrek obéit au principe de l'autosuffisance alimentaire (Règlement art. 6.). Cette disposition permet d'éviter la mise en place de trop nombreux postes de ravitaillement (atteignables uniquement par hélicoptères) et d'y amener trop de bouteilles d'eau et de vaisselle jetables.

Pour éviter les gobelets plastiques, chaque participant devra s'équiper d'un gobelet personnel (Règlement art. 5).

Chaque participant récupère ses déchets et les dépose dans les poubelles prévues à cet effet aux postes de contrôle, de ravitaillement ou à Arolla, notamment pour ce qui concerne les emballages de la nourriture et l'approvisionnement en eau et boissons (Règlement art. 13). Le repas à Arolla sera servi dans des assiettes en porcelaine.

Disqualification

Les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect des règles concernant le respect de l'environnement, tout particulièrement (Règlement art. 10 et 18) :

1. Emprunt d'un raccourci (passage fermé à Plan-Bertol, par exemple)
2. Equipement obligatoire incomplet (gobelet, par exemple)
3. Pollution et dégradation des sites par les participants (jet volontaire de détritrus par un concurrent ou un membre de son entourage, par exemple)



2.2 Actions prévues par l'organisation visant à favoriser le respect de l'environnement

Secteur opérationnel	Actions entreprises ou prévues	Effets souhaités sur le patrimoine naturel
Organisation	<p>L'organisation de la course a accepté, en adhérant au projet Bio Montagne, d'agir dans un esprit de respect de l'environnement. Elle considère en particulier que la limitation du nombre de coureurs n'est pas contournable pour une course qui se déroule sur les chemins en pleine nature dans un contexte exceptionnel de haute montagne avec des passages sur un glacier. Dans cet esprit, pour ne pas endommager les sentiers existants tout en ayant une demande de participation croissante, Collontrek maintient une limitation du nombre de participants. Sur le site internet de la manifestation est affichée une page spécialement dédiée à « Charte éthique Collontrek », où sont exposées toutes les démarches prévues pour réduire les impacts de la manifestation sur l'environnement et la nature.</p> <p>L'organisation s'engage à effectuer, après la course, une estimation et évaluation des impacts sur l'environnement et des éventuelles critiques relevées dans le rapport avec les communautés locales.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. diminuer la pression due au nombre de participants avec une attention spécifique à la définition du parcours, des emplacements du système d'organisation, de la logistique liée au transport des participants, du personnel et des matériaux d'organisation ; 2. être porteur d'une culture de respect de l'environnement 3. impliquer les participants dans la démarche éco-responsable de Collontrek 4. intégrer dans l'organisation un processus d'évaluation continue des comportements vis à vis de l'environnement 5. corriger les effets et les comportements négatifs
Transports	<p>Encouragement à utiliser les transports en commun organisés et mis à disposition par les organisateurs de la course</p> <p>Impulsion au covoiturage pour ceux qui n'utilisent pas les bus et les transports collectifs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. favoriser les transports en commun 2. éviter/diminuer la présence d'un nombre excessif de voitures dans les lieux de départ et d'arrivée 3. réduire la consommation d'énergie non renouvelable 4. réduire les émissions polluantes
Actions de respects et de durabilité environnementale et sociale de la Course	<p>Nombre maximum prédéterminé de participants</p> <p>Rappel de la Charte éthique au moment de l'inscription à la course</p> <p>Obligation de rester sur le parcours prévu (ne pas prendre de raccourcis)</p> <p>Mise en place de poubelles dans chaque poste de ravitaillement</p> <p>Mise en place de transports en commun pour les participants</p> <p>Stationnement organisé afin de diminuer les nuisances</p> <p>Utilisation au maximum de produits recyclables et/ou biodégradables</p> <p>Limitation du recours à l'hélicoptère</p> <p>Mise en place du balisage de Collontrek uniquement 2 jours avant la course et suppression de celui-ci le jour de la course en fin de journée.</p> <p>Fréquentation uniquement de chemins officiels balisés.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. avoir un nombre de coureurs compatible avec le respect des sites de haute montagne 2. responsabiliser les acteurs vis à vis de l'environnement 3. favoriser les transports en commun 4. éviter l'érosion des sols provoquée par le piétinement hors des sentiers 5. limiter au maximum la dispersion des déchets dans la nature 6. organiser une récolte efficace des déchets 7. limiter la pollution de l'air dans des zones non contaminées 8. réduire la consommation d'énergie non renouvelable 9. respecter au maximum le silence de la haute-montagne 10. remettre en état des lieux touchés par le passage de la course et par son organisation



PARTIE 3

Mesures de minimisation des impacts suivant les principes de la Charte éthique

1. Prise en compte du site et du territoire

Thèmes et objectifs	Actions éco-responsables engagées par les organisateurs
1.1 Economie locale : favoriser et privilégier les options locales	Utiliser les produits du pays (aliments) Impliquer les acteurs locaux dans l'organisation de la course, des points de ravitaillement, de la sécurité et dans l'identification des mesures à prendre pour préserver l'environnement Prendre contact avec les entreprises agricoles présentes sur le parcours pour éviter les nuisances à leur activité. En particulier les agriculteurs de Place-Moullin
1.2 Les lieux de la manifestation : promouvoir l'éco-gestion des lieux de loisirs	Limiter le nombre de coureurs à 700, selon le règlement Obliger les coureurs à suivre le parcours balisé en s'interdisant de prendre des raccourcis Minimiser le bruit et le dérangement de la faune sauvage Éliminer le balisage dans les milieux naturels Remettre en état les sites après la manifestation Rappeler la charte éthique sur tous les documents de communication aux participants et à la presse
1.3 Communication : impliquer les populations locales et les participants à la manifestation	Valoriser le territoire au travers de la promotion de la manifestation Diffuser l'information sur les services visant à diminuer l'impact de la manifestation sur l'environnement Inclure les aspects environnementaux dans l'enquête de satisfaction des participants Organiser après la manifestation une réunion avec les acteurs locaux visant à l'évaluation des résultats obtenus

2. Minimiser les nuisances

Thèmes et objectifs	Actions exemplaires
2.1 Eaux : garantir le maintien de la qualité des eaux et des berges	Mise en place d'un nombre suffisant de toilettes chimiques au départ et à l'arrivée Appel aux coureurs à utiliser les toilettes chimiques plutôt que de disperser leurs déjections dans la nature



Thèmes et objectifs	Actions exemplaires
2.2 Air : garantir le maintien de la qualité de l'air en minimisant les émissions polluantes	Mise en place de transports en commun pour les participants et les accompagnateurs Informations détaillées sur l'organisation et les déplacements nécessaires afin de favoriser le covoiturage, site web, rubrique transport Planifier efficacement l'organisation afin de limiter au maximum le nombre de vols d'hélicoptère, fiche interne à l'organisation : transport hélicoptère
2.3 Déchets : limiter les quantités des matières consommées	Gestion des déchets en cherchant à limiter leur dispersion sur le territoire par les actions suivantes : Mise en place de poubelles à la sortie de chaque ravitaillement Utilisation de produits recyclables et/ou biodégradables Diminution du nombre de gobelets en plastiques en intégrant le gobelet personnel dans l'équipement Nettoyage et remise en état des lieux à la fin de la manifestation Utilisation de vaisselle en porcelaine à l'arrivée
2.4 Sol: préserver les fonctions des sols et prévenir leur dégradation	Obligation de rester sur les sentiers balisés (ne pas prendre de raccourcis) Rappel de l'Éthique lors du briefing Réhabilitation de sentiers éventuellement endommagés

3. Réduire le gaspillage de matière et énergie

Thèmes et objectifs	Actions exemplaires
3.1 Energie : choisir des solutions épargnant l'emploi d'énergie fossile	Mise en place de transports en commun pour le public et les accompagnateurs Diminuer à l'essentiel le nombre de déplacements pour les réunions de préparation de la course utilisant les communications WEB à distance
3.2 Emploi de matières premières : s'interroger sur l'origine des matériaux en privilégiant l'origine locale et le recyclable	Economiser le papier favorisant la communication télématique Favoriser l'utilisation de matières premières du pays Utiliser si possible de l'eau de source à la place des bouteilles en plastique Privilégier les matériaux recyclés Diminuer le nombre de gobelets et de bouteilles en plastiques
3.3 Transports : réduire l'utilisation des moyens de transports polluants et la consommation des carburants fossiles	Mise en place de transports en commun pour le public et les accompagnateurs Appel à favoriser l'utilisation des transports publics et du covoiturage pour rejoindre les sites Limiter au plus le recours à des moyens hélicoptés utilisés tant pour le suivi de la course que pour la réalisation des supports de communication Adapter l'organisation de la course afin de réduire les déplacements

février 2013